

## **La CDF se félicite de la mise en place rapide d'un nouveau projet d'imposition des entreprises**

### **Communiqué de presse**

**Berne, le 24 février 2017. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) se félicite de la détermination du Conseil fédéral à définir, d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017, les paramètres du nouveau projet en collaboration avec les cantons et avec la participation des communes.**

À la suite du non à la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises le 12 février dernier, la CDF a mené une première discussion lors d'une assemblée plénière extraordinaire.

La CDF estime que la sécurité juridique et la sécurité de planification doivent être assurées dans les plus brefs délais non seulement aux entreprises, mais aussi aux cantons. La suppression des statuts fiscaux cantonaux est inévitable. Le nouveau projet devra impérativement garantir lui aussi l'équilibre financier entre la Confédération, les cantons et leurs communes. Une attention particulière sera accordée au rendement de l'impôt des entreprises. Il s'agit de faire en sorte que les adaptations du système de péréquation financière prévues dans le projet initial déploient leurs effets en temps utile.

La CDF est favorable à la réactivation de l'organe de pilotage et s'impliquera dans ses travaux. Voici les membres qu'elle a nommés pour la représenter :

- **Eva Herzog, conseillère d'État**, vice-présidente CDF et cheffe du Département des finances du canton de Bâle-Ville.
- **Serge Dal Busco, conseiller d'État**, chef du Département des finances du canton de Genève.
- **Heinz Tännler, conseiller d'État**, chef de la Direction des finances du canton de Zoug.
- **Benedikt Würth, conseiller d'État**, chef du Département des finances du canton de Saint-Gall.

### **Contact :**

- Charles Juillard, ministre JU et président CDF, +41 79 722 39 72
- Eva Herzog, conseillère d'État BS et vice-présidente CDF, +41 79 790 34 79